



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
28/03/2024	28/03/2024	19	10	12	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle		X	Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie		X	Mme GROSJEAN-BALARD Carole
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe		X	Mr PONTIER Michel
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie		X	Mr SAVIGNOL Hugues
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia		X	
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	Mme MALARTRE Eloïse
Mme MARTINEZ Francine		X	Mr ANGOSTO Richard
Secrétaire de séance	Mr PONTIER Michel		

Délibération n°2024-04-10-05

Résultat du vote **18 pour**

Objet : Budget primitif 2024 - budget principal

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2024 sont équilibrées, tant en recettes qu'en dépenses ;

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	2 788 162,95 €
Recettes d'investissement	2 788 162,95 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	1 376 801,98 €
Recettes de fonctionnement	1 376 801,98 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** le budget principal 2024 décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessus.
- ✓ **AUTORISE** Mr le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

